



## BULLETIN MUNICIPAL – OCTOBRE 2017

### ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017

#### DATES IMPORTANTES :

La liste électorale est disponible depuis le 6 octobre pour consultation, à l'hôtel de ville.

- Vote par anticipation -) Dimanche 29 octobre 2017 de 12 h à 20 h au 1350 chemin Middle;
- Jour du scrutin -) Dimanche 5 novembre 2017 de 10 h à 20 h au 1 rue Tourangeau.

La Commission de révision de la liste électorale se tiendra à l'hôtel de ville :

- Lundi le 23 octobre 2017 de 10 h à 13 h;
- Mardi le 24 octobre 2017 de 19 h à 22 h.

Votre nom n'est pas inscrit ? Vous constatez une erreur ? Vous avez déménagé ? Vous devez vous présenter à la Commission de révision pour vous inscrire ou pour corriger votre inscription. Pour vous inscrire, vous devez indiquer l'adresse de votre domicile précédent et présenter deux (2) documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse de votre domicile.

### DÉLAI D'ÉMISSION D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT

Avant d'engager des fonds dans l'acquisition d'un terrain ou dans la préparation de plans de construction ou de rénovation ou avant l'achat d'une piscine, l'implantation d'une remise à jardin, ou tout autre équipement accessoire, un appel ou une visite à notre service vous permettra de vous assurer que votre projet est réellement réalisable. L'inspectrice en bâtiment et en environnement a un délai de trente (30) jours pour émettre un permis ou un certificat.

### ABRIS D'AUTO TEMPORAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2017 AU 30 AVRIL 2018

Les abris amovibles et les clôtures à neige sont autorisés dans toutes les zones du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril suivant. Ils doivent ensuite être démontés et remisés. Ils doivent être situés à une distance minimale d'un (1) mètre de l'emprise de la rue.

### CHIENS ET ROULOTTES

Il est strictement interdit à tout propriétaire de laisser errer son chien dans les rues, sur les places publiques, ainsi que sur des terrains privés autre que sa propriété sans qu'il soit tenu en laisse. Le propriétaire d'un chien doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son animal, d'errer soit en l'attachant, en l'enclavant afin qu'il demeure sur son terrain.

Les roulottes ne sont autorisées que sur les terrains de camping et sur les exploitations agricoles.

### INFORMATIONS MUNICIPALES – DATES IMPORTANTES

- **Veillez prendre note que le prochain conseil municipal sera le 14 novembre prochain à 20 h;**
- Travaux de rénovation du centre communautaire sur 1 rue Tourangeau se déroulera du 16 octobre 2017 au 7 décembre 2017. Pendant les rénovations, le centre ne sera pas accessible sauf pour la journée du scrutin le 5 novembre prochain;
- Dernier versement de taxes 2017 payable avant 8 novembre 2017;
- Dernier samedi d'ouverture du dépotoir - 28 octobre 2017;
- Le ramassage des gros morceaux – dernière date le 25 octobre 2017;
- Retour du cycle hivernal du ramassage des vidanges aux deux semaines à partir du 30 octobre 2017;
- Dernière journée pour ramasser les feuilles - 8 novembre 2017.

### COMITÉ DES LOISIRS – ACTIVITÉS À VENIR

- Soirée Halloween au centre du village le 31 octobre prochain à partir de 17 h;
- Salon de l'artisanat le 2 décembre prochain de 10 h à 16 h à l'église Alliance de Noyan;
- Pour toutes questions, svp communiquer avec Amie au 514-293-1299.